

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Rennes, le 10 juin 2024

RN137 – Voie réservée au covoiturage et à certaines catégories de véhicules **Le système de vidéo verbalisation pourra contrôler à partir du 17 juin**

La Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Ouest, la région Bretagne, le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole se sont engagés dans un projet destiné à **favoriser la mobilité durable**. Dans ce cadre, **une voie réservée au covoiturage et à certaines catégories de véhicules est expérimentée sur la RN137, entre la RD34 et la porte de Nantes en direction de Rennes**.

Cette voie réservée fait partie des sites pilotes qui vont **expérimenter le contrôle sanction de l'usage de la voie**. En effet, pour atteindre les bénéfices attendus, favoriser les véhicules à taux d'occupation élevé (2 et plus) et permettre l'évaluation du dispositif, **les règles d'utilisation doivent être respectées par les automobilistes**.

Le système de contrôle par vidéo verbalisation pourra contrôler à partir du 17 juin

Après sept mois de fonctionnement de la voie réservée, **le contrôle de son utilisation par un système de vidéo verbalisation va être expérimenté à partir du 17 juin jusqu'à fin 2025**. Ce système de contrôle sera **pré-signalé**, comme pour les radars vitesse, **par un panneau au-dessous duquel figure la mention « Voie réservée »**.



Le système vérifiera **uniquement** si les véhicules présents sur la voie sont **autorisés** à l'emprunter : **véhicules légers avec au moins deux occupants, transports en commun et taxis**.

Le bilan d'évaluation alimentera une synthèse nationale qui permettra de statuer sur le devenir de ces voies expérimentales et de bâtir une doctrine pour leur développement sur le territoire en cohérence avec les politiques de mobilité des collectivités.

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En encourageant l'utilisation de modes de transport partagés et durables, **cette initiative vise à :**

- **réduire les embouteillages,**
- **réduire les émissions de gaz à effet de serre,**
- **et à promouvoir une mobilité plus harmonieuse et respectueuse de l'environnement.**

L'ensemble des informations sur le fonctionnement de la voie de covoiturage sont accessibles sur le site **DIRO.fr**

Chaque jour, les agents des DIR interviennent sur la route pour votre sécurité, respectez leur travail, respectez-les.

Pour s'informer avant et pendant son déplacement

- Consultez les conditions de circulation sur le site de la DIR Ouest: diro.fr
- Suivez l'information routière Bison Futé : bison-fute.gouv.fr
- Soyez attentif les panneaux d'informations lumineux

Direction interdépartementale des routes Ouest

Toute l'année, sur les routes nationales de **Bretagne** et des **Pays de la Loire**, la DIR Ouest est garante de la **mobilité**, de la **sécurité** de millions d'usagers de la route et contribue au **développement des territoires** desservis. Cette mission de service public est portée par 800 femmes et hommes, **fiers** de leurs métiers, **fiers** de faire partie de la DIR Ouest, **fiers** d'être utiles.

La DIR Ouest est un service déconcentré du ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires.

Pour plus d'informations sur **la DIR Ouest** et ses **actions**, visitez notre site web: diro.fr

2024-14

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr

